



SERVICES CENTRAUX

Boîte Postale 1917- Yaoundé
République du Cameroun

COMMUNIQUE DU MARCHE MONETAIRE

L'appel d'offres au titre de l'émission de Bons BEAC, référencé **AON/BB n° 01/E28/2024-BEAC** du 9 février 2024, est déclaré infructueux.

Pour rappel, les taux de la Banque Centrale se présentent comme suit :

- Taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO) : 5,00 % ;
- Taux de la facilité de prêt marginal (TFPM) : 6,75 % ;
- Taux de la facilité de dépôt (TFD) : 0,00 % ;
- Taux de l'opération principale de reprise de liquidités : 1,25 % ;
- Taux de l'émission de bons BEAC à 28 jours : 3,50 % ;
- Taux de l'émission de bons BEAC à 14 jours : 2,50 %.

S'agissant des conditions pratiquées sur le compartiment interbancaire, le taux interbancaire moyen pondéré de référence (TIMP à 7 jours) s'établit à 6,21 %.

Le Directeur Général des Etudes,
Finances et Relations Internationales p.i.,



MAHAMAT DJIBRINE SOULEYMAN